

Compte-rendu réunion du 02 Novembre antenne Larzac et réponses diverses

Bonjour à tous,

Je tenais à vous remercier, pour avoir fais passer mon mail à tous vos contacts. Malheureusement, personne n'a pu se libérer (ou le montant de la prestation était trop élevé pour nous), pour venir à notre réunion qui s'est déroulée le 02 Novembre.

Nous étions donc seul face à "l'artisan d'internet" (comme il s'est présenté), accompagné de ses deux techniciens et des 4 porteurs de projets de l'association de la toile du Larzac. Mon compagnon étant électrosensible, il était le seul à pouvoir expliquer la nocivité des ondes sur l'être humain. Sauf qu'il n'y a donc pas d'internet en filaire sur le larzac et le technicien, se servait de la 4G pour avoir une connexion et projeter son exposé, mon compagnon n'était pas dans son meilleur état et a eu des difficultés à réfléchir et à s'exprimer. J'ai donc tenté de prendre le relai mais je n'ai pas le vocabulaire technique et les connaissances suffisantes pour parer les arguments des techniciens.

Voici quelques arguments avancés par les techniciens:

- Les ondes wifi ne traversent pas le corps humain, elles s'arrêtent à la peau
- Le cerveau d'un adulte, a une barrière anti onde naturelle sauf les enfants dont le cerveau n'est pas totalement formé
- Orange a revu à la baisse ses normes pour les CPL, cela émettraient qu'a de très faibles niveaux
- Les antennes des villages, pourront être orientées uniquement aux adhérents (les non adhérents ne seront pas touchés par ses ondes)
- Les niveaux d'exposition seront très faibles, bien en-dessous des 61 v/m autorisées par la loi
- Les ondes Wifi sont arrêtées par les arbres et les habitations (donc l'école du Larzac ne sera pas touché)
- Les antennes paraboliques utilisées actuellement, sont plus nocives que les antennes wifi (?)

Un mesureur d'onde a été acheté par l'association pour rassurer les habitants et faire des mesures (dont nous n'avons pas vu le modèle).

Bref, presque tous les habitants ont bu ses paroles, il s'est présenté comme un sauveur, bénévole leur apportant la solution à leur problème d'internet. Il a bien insisté sur le fait qu'il sera présent pendant 10 jours et qu'il faudra que tout soit fait avant qu'il parte (création association, montage des antennes, essais...).

Du coup, il y aura un village de sûr qui aura une antenne (car tous les habitants de ce village sont d'accords) et d'autres viendront se greffer.

Apparemment, ils n'auraient pas besoin d'autorisation pour monter ses antennes car elles ne dépasseront pas 12m de haut.

Voilà pour le résumé, merci encore.

Cordialement,

Meryll L

Réponse 1

Bonjour,

C'est vraiment inquiétant de lire les propos que vous rapportez de ce Monsieur "artisan de l'internet". Originellement, un artisan c'est celui qui met son art au service d'autrui. On peut légitimement se poser la question de savoir auprès de qui, il le met. Il n'est pas question de rejeter les nouvelles technologies mais de savoir vivre avec, intelligemment car on le peut, il existe déjà des solutions. Tout est une question de bon sens et de mesure! Alerter, sensibiliser... On ne peut plus faire l'autruche, dire qu'on ne savait pas et attendre qu'un nouveau scandale sanitaire se pointe.

Effectivement, rapportés à l'ensemble des rapports scientifiques actuels alarmants ou mettant en évidence l'impact des pollutions électromagnétiques sur le vivant, on peut se demander s'il est bien informé de ce qui se passe autour de lui.

Comme nous vous l'avions indiqué, n'hésitez pas à contacter l'association PRIARTEM pour vous soutenir dans votre démarche. Ce serait vraiment intéressant que vous leur transmettiez votre mail en l'état. Il est parlant et rapporte tellement bien les arguments du "fameux" artisan d'internet. Votre conjoint pourrait aussi saisir l'ARS de votre région (ou antenne départementale) afin de leur faire part des problèmes de santé.

(<https://www.priartem.fr/>).

De nombreuses études scientifiques à ce jour mettent en évidence le rôle des pollutions électromagnétiques dans de nombreuses maladies et/ou symptômes. C'est démontré notamment par le Professeur Belpomme; il existe aujourd'hui des marqueurs, des examens pour l'attester... <https://www.youtube.com/watch?v=4k2pHdffN9M>

- Certes nous ne sommes pas des rats mais un neurochirurgien suédois, Leif Salford, a démontré que les champs électromagnétiques des radiofréquences sont la cause d'une fuite d'albumine via la barrière hématoencéphalique de rats exposés...

- de nombreuses études scientifiques internationales parlent de risques sur la santé....

- le Directeur du Centre International de Recherches sur le Cancer de l'OMS a déclaré que : "étant donné cette classification, il est crucial que des recherches supplémentaires soient menées (et qu'en attendant) il est important de prendre des mesures pratiques afin de réduire l'exposition".

- le troisième plan national 2015-2021 Santé-Environnement précise que "les incertitudes scientifiques sur ce sujet nécessitent une vigilance et un suivi".

- le législateur pose le principe de sobriété (Loi "dite Abeille" n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques)

- l'ANSES met en garde sur l'exposition aux ondes

- les employeurs devront protéger leurs salariés dès janvier 2017 des ondes électromagnétiques https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032974358

Quant aux normes : Pourquoi tant de différences d'un pays à l'autre et même dans un même pays comme la France? Il est normal que cela nous amène à poser des questions, non ?

Par exemple pour la gamme de fréquences 900 MHz, (l'Italie, la Russie, la Pologne, Monaco, la Suisse, Bruxelles, le Luxembourg, le Liechtenstein) les ont arrêtées à 6 Volts/m à l'intérieur... **pour 41 V/m en France!!!**

La Ville de Paris bénéficie actuellement d'une charte de téléphonie mobile arrivant à échéance en décembre prochain, signée avec les divers opérateurs. Elle fixe des niveaux plus stricts qu'au niveau national, avec des plafonds de 5 volts par mètre pour la 2G et 3G et de 7 volts pour la 4G **pour 41 V/m en moyenne en France...** Paris a initié en mai 2016 la création de "OndesParis", un observatoire chargé de surveiller et informer sur les ondes électromagnétiques diffusées notamment par la téléphonie mobile, et soupçonnées d'être nocives pour la santé. Le Conseil de Paris a voté à l'unanimité, gauche et droite confondues, ce vœu proposé par les écologistes. Il lance la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de fonctionnement de ce futur observatoire

Prenez le temps de regarder cette petite vidéo : Il s'agit d'une interview d'une durée de 11 minutes de Béatrice Milbert sur l'électrosensibilité. C'est un médecin chercheur spécialisé en pathologies infectieuses et hypersensibilité électromagnétique, Vice-Présidente de Chronimed. Elle travaille justement avec le Professeur Belpomme. Comme lui, elle qualifie de maladies environnementales, la maladie d'Alzheimer (entre autres) et non plus de maladie de la vieillesse...

<https://www.youtube.com/watch?v=c1Mku7TbxVs&feature=youtu.be>

Elle donne l'indication aussi de traitements naturels à l'attention des personnes électrosensibles :

- - La papaye fermentée comme anti-oxydants
- - Ginko biloba pour réparer l'impact des pollutions sur le cerveau comme les acides gras tel que le DHA
- - Les orotates de lithium pour réparer la barrière hémato-encéphalique
- Et enfin, boire de l'eau (1,5l à 2 l très peu minéralisée) qui revêt une fonction de mise à la terre naturelle.

Voilà, un petit résumé... et laissez vous convaincre "contacter l'association PRIARTEM".

Cordialement

L'équipe geo-bio-logie

Réponse 2

Si vous nous garantes la teneur exacte de ces propos, ces techniciens seraient des manipulateurs qui auraient pris les auditeurs pour des imbéciles.

Nous sommes prêts, si vous êtes décidés à le diffuser, à rédiger un document d'information complet .

Réponses aux arguments avancés par les techniciens:

- Les ondes wifi ne traversent pas le corps humain, elles s'arrêtent à la peau

Comme vous a répondu Hugo : et la terre est plate!

- Le cerveau d'un adulte, a une barrière anti onde naturelle

Le cerveau n'a pas de barrière anti-onde! La barrière hémato-encéphalique est un filtre qui permet que n'accèdent au cerveau que l'oxygène et le glucose dont il a besoin.

sauf les enfants dont le cerveau n'est pas totalement formé

- **2006 . les travaux du professeur Aubineau (étude Comobio) confirment les travaux du professeur Salford (Suède) concernant l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique par les champs électromagnétiques, permettant l'arrivée au cerveau de toxines dont il était jusque - là protégé.**

- Orange a revu à la baisse ses normes pour les CPL, cela émettraient qu'a de très faibles niveaux

Quel rapport entre CPL et Wi-Fi ?

- Les antennes des villages, pourront être orientées uniquement aux adhérents (les non adhérents ne seront pas touchés par ses ondes)

Comme le nuage de Tchernobyl qui a contourné la France!

- Les niveaux d'exposition seront très faibles, bien en-dessous des 61 v/m autorisées par la loi

61V/m est une dose mortelle.. Par analogie si la limitation de vitesse automobile était limitée à 1000km heure , celui qui roulerait à 300 km heure serait inattaquable.

- Les ondes Wifi sont arrêtées par les arbres-
non, par la végétation (donc pas quand les feuilles sont tombées)

et les habitations **simple atténuation** (donc l'école du larzac ne sera pas touché)

- Les antennes paraboliques - **seulement réceptrices, n'émettent pas**- utilisées actuellement, sont plus nocives que les antennes wifi (?)

L'équipe Robin des toits Midipy

Réponse 3

Bonjour,

Merci de votre action.

Vous avez écrit :

Voici quelques arguments avancés par les techniciens:

- Les ondes wifi ne traversent pas le corps humain, elles s'arrêtent à la peau

- Le cerveau d'un adulte, a une barrière anti onde naturelle sauf les enfants dont le cerveau n'est pas totalement formé

- Orange a revu à la baisse ses normes pour les CPL, cela émettraient qu'a de très faibles niveaux

- Les antennes des villages, pourront être orientées uniquement aux adhérents (les non adhérents ne seront pas touchés par ses ondes)

- Les niveaux d'exposition seront très faibles, bien en-dessous des 61 v/m autorisées par la loi

- Les ondes Wifi sont arrêtées par les arbres et les habitations (donc l'école du larzac ne sera pas

touché)

- *Les antennes paraboliques utilisées actuellement, sont plus nocives que les antennes wifi (?)*

Vous n'oubliez rien ? Ils n'ont pas dit aussi que la terre était plate, cela engendre une meilleure propagation des ondes ?

Je pense que nous touchons de fond du crétinisme et de la désinformation, jamais nous n'avons vu autant de conneries dites en si peu de mots !

Ce reportage prend tout son sens, nous y arrivons : [La population est en phase d'être bêtifier, de devenir totalement profane et servile.](#)

Vous pouvez diffuser cela ne peut qu'être positif !

Bien cordialement à tous.

Hugo de Next-up